



Frais de notaire apres la mort de mon pere

Par **tsako81**, le **17/01/2008 à 17:37**

Mon pere est mort le 17,02,07
Ma mere vit toujours dans la maison
nous sommes 3 enfants
le notaire demande 2800 euros de frais pour la maison
Pourquoi?

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **17/01/2008 à 19:38**

Bonsoir,
Je pense qu'il est préférable de demander cela directement au notaire.
cette somme peut représenter une demande de provision pour frais (Son travail est payant), une taxe, ou des impôts liés à cette succession...
Cordialement,
Antoine ETCHEVERRY
www.etcheverry-avocat.com

Par **tsako81**, le **17/01/2008 à 20:07**

merci
je vais prendre rendez vous avec lui